

i La gestion des alertes
 Les alertes permettent d'informer le référent adresse communal d'un manque ou d'une imprécision dans la Base Adresse Régionale.
 Par la suite, le référent adresse pourra valider ou refuser l'alerte. Avant validation de l'alerte, le référent adresse apportera au préalable les modifications nécessaires à la Base Adresse Régionale et rattachera l'adresse à l'alerte.

1 Utiliser l'outil d'interrogation cartographique

- 1 - Sélectionner l'outil d'interrogation
- 2 - Clic gauche sur un point

En maintenant le clic gauche tout en se déplaçant sur la carte , plusieurs points peuvent-être interrogés.

- 3 - Le ou les points interrogés se retrouvent au niveau du menu de droite « Résultats »

Au survol de chaque résultat, l'accès à la fiche d'information se fait en cliquant sur le bouton

Si l'interrogation cartographique retourne 1 seul résultat, la fiche d'information du point interrogé s'affiche automatiquement.



2 Editer la fiche d'information

- 1 - Editer la fiche

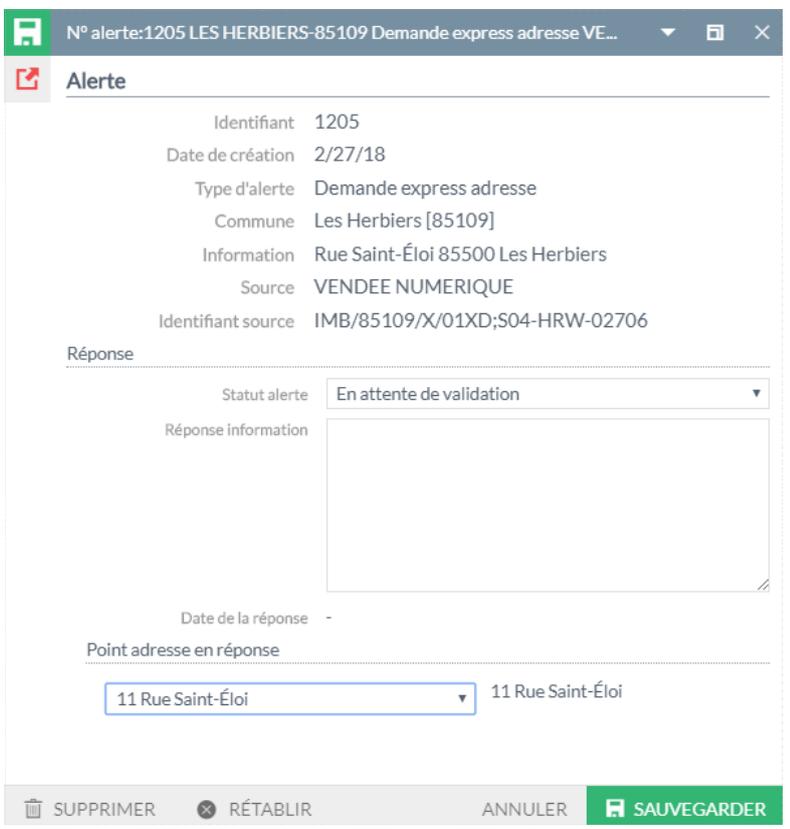
2 - Modifier les informations

- **Statut de l'alerte** *Plusieurs choix possibles*
[obligatoire]
 - En attente de validation = A traiter ultérieurement
 - Refusé = Invalider l'alerte (l'alerte ne nécessite pas de modifications dans la BAR ou de créations d'adresse)
 - Valide = Valider l'alerte
- **Réponse information**
 Complément d'information sur les modifications apportées à la BAR en réponse à l'alerte
 - **Date de la réponse** : *Date automatique*
 - **Point adresse en réponse ou Nommage adresse en réponse** [obligatoire dans le cas des alertes validées]

Référencer le point ou le nommage adresse en réponse à l'alerte.

La liste des points adresse est filtrée à partir des points à proximité de l'alerte (tolérance de 250 mètres).

- 3 - Sauvegarder



Toutes les alertes validées ou refusées avec des éléments de réponse ne sont plus visibles sur la couche « Alerte ». Les alertes avec réponse sont accessibles à partir de la couche nommée « Alerte avec réponse »